

Envoyé en préfecture le 23/05/2019

Reçu en préfecture le 23/05/2019

Affiché le

ID : 035-213500937-20190520-RI_MULTISITES_1-DE



Centre Social « L'Escale »
Service Enfance-Jeunesse

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL de LOISIRS MULTISITES 3 -17 ans

PREAMBULE

Le présent règlement a pour but de vous donner toutes les informations pratiques concernant les Accueils de Loisirs 3-17 ans de la ville de Dinard ainsi que les modalités de fonctionnement.

Ce règlement découle du règlement intérieur du Centre Social « L'Escale » et partage les valeurs portées par celui-ci. L'Accueil de Loisirs est une entité éducative, déclarée à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population de l'Ille et Vilaine (D.D.C.S.P.P) soumise à une législation et à une réglementation spécifique à l'accueil collectif de mineurs.

Il est avant tout un lieu d'accueil, d'éveil et de socialisation pour tous les enfants âgés de 3 à 17 ans en dehors du temps scolaire.

L'équipe éducative est garante du projet éducatif et pédagogique de l'Accueil de Loisirs.

Le programme d'activités est à disposition des familles. Il comporte des activités sportives, culturelles, manuelles, sorties, séjours...

Il peut varier en fonction :

- Du choix des enfants
- Du nombre réel d'enfants présents
- Des conditions climatiques
- Des opportunités d'animation

Le programme est prévisionnel et non contractuel.

FUNCTIONNEMENT

L'Accueil de loisirs municipal est ouvert toute l'année (sauf à Noël et éventuellement quelques semaines durant les vacances d'été). Il accueille les enfants à partir de 3 ans et jusque 17 ans les mercredis et les vacances scolaires.

Horaires et lieux d'accueil des mercredis (hors vacances scolaires) :

ALSH des 10 -17 ans	12h-18h	SPOT 2, rue de la Saudrais
ALSH des 6 – 12 ans	7h30-18h	Ecole Alain Colas 29, rue des Minées
ALSH des 3 – 6 ans *	9h-17h *	Ecole Paul Signac 47, rue des Minées

* Temps d'accueil de 7h30 à 9h et de 17h à 18h à l'école Alain Colas (mercredis et petites vacances scolaires)

Horaires et lieux d'accueil sur les périodes de vacances scolaires :

ALSH 10 -17 ans	8h30-18h	SPOT 2, rue de la Saudrais
ALSH 6 – 12 ans	7h30-18h	Ecole Alain Colas 29, rue des Minées
ALSH 3 – 6 ans *	9h-17h	Ecole Paul Signac 47, rue des Minées
	8h30-18h *	Ecole Jules Verne 7, rue St Jean Baptiste de la Salle (juillet et août)

* Temps d'accueil de 7h30 à 8h30 à l'école Alain Colas (vacances scolaires ETE)

Le taux d'encadrement est de 1 adulte pour 8 enfants de moins de 6 ans et d'un adulte pour 12 enfants de plus de 6 ans.

MODALITES D'INSCRIPTION OBLIGATOIRE

LE DOSSIER D'INSCRIPTION EST OBLIGATOIRE ET COMPREND :

- *Une fiche de renseignements administratifs
- *Un certificat médical obligatoire (de non contre-indication à la pratique des activités)
- *La fiche des autorisations à compléter et signer (soins, filmer/photographier, consultation du site CAF PRO, de sortie, de transport en commun, départ de l'enfant, personnes autorisées à récupérer l'enfant...)
- *Une attestation d'assurance « individuelle accident » ou Garantie de la Vie, qui couvre l'enfant doit être obligatoirement fournie
- *Pour les activités nautiques, le test anti-panique est obligatoire

L'absence de dossier ou dossier incomplet d'inscription entraîne le refus de l'accueil de l'enfant à l'ALSH.

Le dossier doit être obligatoirement signé par la ou les personnes responsables de l'enfant. Un dossier non signé ne permet pas d'accueillir l'enfant dans un ALSH.

Tout changement concernant les renseignements portés au dossier d'inscription doit être signalé immédiatement.

JOURNEE TYPE DES MERCREDIS

Horaires	3-6 ans	Horaires	6-12 ans	Horaires	10-17 ans
7h30 9h00	Accueil des enfants et des parents à l'école Alain Colas	7h30 9h00	Accueil des enfants et des parents	12h00 14h00	Pique-nique sur site ou restauration scolaire
9h00 9h30	Déplacement des enfants à l'école Paul Signac Présentation de la journée/ collation	9h00 9h30	Présentation de la journée/ inscriptions aux activités	14h00 17h00	Activités diverses
9h30 10h15	Activités	9h30 10h15	Activités	17h00 18h00	Accueil informel
10h15 11h00	Changement d'activités/ temps libre	10h15 10h30	Collation		
11h00 11h30	Rangement/préparation pour la restauration scolaire	10h30 11h30	Activités		
11h30 12h30	Repas à la restauration scolaire	11h30 12h00	Rangement/préparation pour la restauration scolaire/ déplacement vers la restauration scolaire		
12h30	Temps calme	12h00 13h00	Repas à la restauration scolaire		
14h45	Préparation/sieste/réveil	13h00 14h00	Temps de repos/ libre		
14h00 16h00	Activités	13h30 14h00	Accueil des enfants et parents/ inscriptions aux activités		
		14h00 16h00	Activités		
16h00 17h00	Fin des activités/ rangement/ goûter Retour des enfants à l'école Alain Colas	16h00 16h45	Fin des activités/ rangement/ goûter		
17h00 18h00	Temps calme/ libre/ départ échelonnés des enfants (cahier de transmission)	16h45 18h00	Temps calme/ libre/ départ échelonnés des enfants		

JOURNEE TYPE PERIODE DE VACANCES SCOLAIRES

Horaires	3-6 ans	Horaires	6-12 ans	Horaires	10-17 ans
7h30 9h00	Accueil des enfants et des parents à l'école Alain Colas	7h30 9h00	Accueil des enfants et des parents	8h30 10h00	Accueil informel
9h00 9h30	Déplacement des enfants à l'école Paul Signac Présentation de la journée/ collation	9h00 9h30	Présentation de la journée/ inscriptions aux activités	10h00 12h00	Activités diverses
9h30 10h15	Activités	9h30 10h15	Activités	12h00 14h00	Pique-nique sur site ou restauration scolaire
10h15 11h00	Changement d'activités/ temps libre	10h15 10h30	Collation	14h00 17h00	Activités diverses
11h00 11h30	Rangement/préparation pour la restauration scolaire	10h30 11h30	Activités	17h00 18h00	Accueil informel
11h30 12h30	Repas à la restauration scolaire	11h30 12h00	Rangement/préparation pour la restauration scolaire/ déplacement vers la restauration scolaire		
12h30	Temps calme	12h00 13h00	Repas à la restauration scolaire		
14h45	Préparation/ sieste/ réveil	13h00 14h00	Temps de repos/ libre		
14h00 16h00	Activités	13h30 14h00	Accueil des enfants et parents/ inscriptions aux activités		
		14h00 16h00	Activités		
16h00 17h00	Fin des activités/ rangement/ goûter Retour des enfants à l'école Alain Colas	16h00 16h45	Fin des activités/ rangement/ goûter		
17h00 18h00	Temps calme/ libre/ départ échelonnés des enfants (cahier de transmission)	16h45 18h00	Temps calme/ libre/ départ échelonnés des enfants		

Attention ! l'accueil des enfants est de 7h30 à 8h30 à l'école Alain Colas pour les 3-6 ans pendant les vacances d'été

- TARIFICATION** : Les tarifs de la participation des familles est arrêté conformément au barème de la CAF. Ils sont calculés et communiqués aux parents lors de l'inscription et sont revus chaque année au mois de janvier.
- Le tarif des repas de la restauration scolaire est revu chaque année au mois de septembre.
- Les factures sont établies en fonction du lieu de **résidences principales et fiscales des représentants légaux et des quotients familiaux.**

Quotient familial CAF	Tarif ½ journée	Tarif journée	Mini-camp repas compris	Ateliers d'artistes sur 5 jours repas compris
Inférieur à 461 €	1.50 €	3 €	13 €/jour	31.50 €
de 461 e à 530 €	2 €	4 €	13.50 €/jour	36.50 €
de 531 € à 600 €	2.50 €	5 €	14 €/jour	41.50 €
de 601 € à 900 €	4.50 €	9 €	16 €/jour	61.50 €
de 901 € à 1200 €	5.50 €	11 €	21 €/jour	71.50 €
de 1201 € à 2000 €	6 €	12 €	27 €/jour	76.50 €
Supérieur à 2001 €	7 €	14 €	30 €/jour	86.50 €

ENFANTS HORS DINARD (3-12 ans)

Quotient familial CAF	Tarif ½ journée	Tarif journée	Mini-camp repas compris	Ateliers d'artistes sur 5 jours repas compris
Inférieur à 461 €	6.25 €	12.50 €	28 €/jour	79.00 €
de 461 e à 530 €	6.50 €	13 €	28.50 €/jour	81.50 €
de 531 € à 600 €	6.75 €	13.50 €	29 €/jour	84.00 €
de 601 € à 900 €	7 €	14 €	30 €/jour	86.50 €
de 901 € à 1200 €	7.50 €	15 €	36 €/jour	91.50 €
de 1201 € à 2000 €	8 €	16 €	37 €/jour	96.50 €
Supérieur à 2001 €	9 €	18 €	38 €/jour	106.50 €

ENFANTS DINARDAIS (10-17 ans)

Adhésion annuelle : 12 € + Tarifs selon l'activité

ACTIVITES	TARIFS	ACTIVITES	TARIFS
Accrobranche	10 €	Patinoire	5 €
Activité art plastique (dessin, sculpture...)	1 €	Pêche à coup	2 €
Base ball	1 €	Piscine	1 €
Bmx	2 €	Skate Park	2 €
Bowling	5 €	Ski Bus	10 €
Bobble soccer	5 €	Soccer	2 €
Cinéma	2 €	Soirée à thème	2 €
Cuisine + goûter et/ou Cuisine + repas	2 €	Sorties extérieures (parc de loisirs, concert...)	15 €
Kayak	2 €	Space Laser (2 parties)	10 €
Escalade tyrolienne	5 €	Surf	2 €
Exposition (PAF, Roche Brune, Médiathèque...)	1 €	Tir à l'arc (COSEC – Port Breton)	1 €
Golf	2 €	Sports collectifs et duels	1 €
Hockey sur gazon	1 €	Théâtre	1 €
Karting (2 tours)	10 €	Tennis, Squash	1 €
Voile et/ou Planche à voile	2 €		

ENFANTS HORS DINARD (10-17 ans)

Adhésion annuelle : 15 € + Tarifs selon l'activité

ACTIVITES	TARIFS	ACTIVITES	TARIFS
Accrobranche	13 €	Patinoire	7 €
Activité art plastique (dessin, sculpture...)	2 €	Pêche à coup	4 €
Base ball	2 €	Piscine	2 €
Bmx	3 €	Skate Park	4 €
Bowling	7 €	Ski Bus	13 €
Bobble soccer	7 €	Soccer	4 €
Cinéma	4 €	Soirée à thème	4 €
Cuisine + goûter et/ou Cuisine + repas	4 €	Sorties extérieures (parc de loisirs, concert...)	20 €
Kayak	4 €	Space Laser (2 parties)	13 €
Escalade tyrolienne	7 €	Surf	4 €
Exposition (PAF, Roche Brune, Médiathèque...)	2 €	Tir à l'arc (COSEC – Port Breton)	2 €
Golf	4 €	Sports collectifs et duels	2 €
Hockey sur gazon	2 €	Théâtre	2 €
Karting (2 tours)	13 €	Tennis, Squash	2 €
Voile et/ou Planche à voile	4 €		

ORGANISATION D'INSCRIPTION

- Pour une meilleure organisation, les parents doivent préinscrire **impérativement** leur(s) enfant(s) au secrétariat.
- Les parents doivent signer les dossiers de leur enfant
- Les responsables légaux doivent venir chercher leur(s) enfant(s) à 18h au plus tard et informer l'équipe d'animation de leur départ. **Après 18h, l'ALSH décline toute responsabilité.**

REPAS

Les enfants bénéficient de repas confectionnés par les agents de la restauration scolaire.

Les menus sont affichés dans les différentes structures. Un goûter leurs est distribué aux environ de 16 heures.

En période de vacances scolaires, un pique-nique est préparé par la restauration scolaire sur les jours de sorties extérieures.

VETEMENTS, OBJETS PERSONNELS

Il est souhaitable que les affaires personnelles des enfants soient marqués (maillot- vêtement- sac à dos....)

Il est recommandé que les enfants n'apportent ni jouets personnels, ni objets de valeurs (téléphone, argent, carte...).

En cas de perte ou de vol, l'ALSH décline toute responsabilité.

CAHIER DE TRANSMISSION

Un cahier de transmission est mis à disposition.

Ce cahier doit permettre aux représentants légaux de communiquer à l'équipe d'animation toute information nécessaire au bien-être des enfants (santé, relation, animation...).

Ce cahier est consulté régulièrement par l'équipe d'animation.

- ❑ En cas d'accident, ou tout autre état d'un enfant, nécessitant des soins à caractères urgents, les responsables de l'Accueil de loisirs sont autorisés à prendre les mesures nécessaires et s'engagent à prévenir la famille dans les meilleurs délais. A cet effet, les parents ou tuteurs légaux de l'enfant fournissent une autorisation de soins qui figure impérativement au dossier d'inscription.
- ❑ Un enfant malade ne pourra être admis dans le cadre de l'Accueil de loisirs. Aucun médicament n'est accepté ou administré par l'équipe d'animation sans certificat médical.

ABSENCES

Pour des raisons d'organisation et pour le bon respect du projet pédagogique, lorsqu'un enfant est absent (quel que soit le motif) il est **obligatoire d'en informer l'ALSH 48 heures avant** sauf sur présentation d'un certificat médical.

En cas de non information d'absence auprès du secrétariat de votre/vos enfant(s), la/les journée(s) sera(ont) facturée(s).

ASSURANCE

- ❑ L'Accueil de Loisirs a souscrit une assurance qui intervient pour toute circonstance engageant sa responsabilité civile.
- ❑ La ville de Dinard, **selon l'article L227.5 de l'Action Sociale et des Familles**, informe les représentants légaux des mineurs concernés qu'il est dans leur intérêt de souscrire à un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peuvent les exposer les activités auxquels ils participent.

TENUE ET COMPORTEMENT DE L'ENFANT

Rappel : Les valeurs « Centre Social L'Escale »

Le respect des personnes et des biens : Les comportements vexatoires, insultes, actes de violence ou d'incivilité, propos discriminatoires, ne sont pas tolérés et sont passibles de sanctions (exclusion, réparation....). S'il s'avère que le comportement de l'enfant risque de faire courir à lui-même ou à autrui des dangers, les représentants légaux seront immédiatement avertis par la direction.

Règles de vie : le respect est un des principes fondamentaux du fonctionnement du Centre Social et une de ses valeurs de référence. Etre usager du Centre Social « L'Escale » implique le respect des

buts et objectifs fixés par le Contrat de Projet « Centre Social » et de vivre et partager les valeurs de la structure (se référer aux règles de vie de chaque ALSH).

L'enfant confié à l'ALSH est placé en groupe sous la responsabilité de l'équipe d'animation à laquelle il doit respect et obéissance.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Un exemplaire du présent règlement intérieur est remis aux parents ou représentants légaux de l'enfant lors de son inscription.
- Le non-respect des dispositions du présent règlement et des règles de vie de l'ALSH définies avec les enfants peut entraîner après discussion entre l'équipe d'animation, l'enfant et ses parents ou responsables légaux, son exclusion temporaire ou définitive.
- L'admission de l'enfant à l'ALSH est effective lorsque le dossier d'inscription est complet et que le présent règlement, signé par l'enfant et les parents ou tuteurs légaux.
- En confiant leur(s) enfant(s) à l'ALSH, les parents ou représentants légaux acceptent l'intégralité du présent règlement et prennent l'engagement de le respecter.

REVISION DU PRESENT REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur pourra être révisé périodiquement. Il sera alors immédiatement communiqué aux personnes responsables par voie d'affichage ou distribué à chaque famille.

Récépissé de prise de connaissance du règlement intérieur à joindre au dossier d'inscription de l'ALSH

Je soussigné(e) _____ agissant en qualité de parent(s) ou représentant(s) légal(aux) de l'enfant : _____ reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de la ville de Dinard et m'engage à le respecter.

Date : _____ Signature du/des représentant(s) légal(aux)